

CAP Réalisation en Chaudronnerie Industrielle

APPRENTISSAGE

RESPONSABLE DE LA FORMATION :
Jean-Luc VIEREN
infos@lamaisondelentreprise.com

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION :
Katia FAVREAU
03 86 49 26 14
accueil.afpi@lamaisondelentreprise.com

UN MÉTIER

► Descriptif

Le titulaire du **CAP Réalisation en Chaudronnerie Industrielle** intervient dans le traçage, le découpage, le perçage et la mise en forme de feuilles de métal pour la fabrication de pièces en tôle. Il exerce son métier dans toutes les entreprises qui fabriquent ou transforment un produit dans le secteur d'activité de la métallurgie : structures métalliques, tuyauteries / serrureries, serrureries, aéronautique, automobiles, construction navale... Les produits fabriqués par le constructeur d'ensembles chaudronnés sont multiples.

► Les activités en entreprise

- À partir du dessin de définition, il travaille par déformation de feuilles de métal d'épaisseur fine ou moyenne (tôles, plaques, profilés...).
- Après traçage, il procède au découpage (plasma, laser, jet d'eau...) et à la mise en forme du métal (pliage, roulage, cintrage...).
- Il est capable d'installer les outils et d'assurer les réglages, la programmation et la conduite d'une machine-outil semi-mécanisée ou à commande numérique.
- Il contrôle la qualité et la conformité des pièces qu'il a réalisées avant d'effectuer l'assemblage de l'ouvrage (par soudage, boulonnage, rivetage...)
- Il assure par ailleurs la maintenance préventive de ses outils de travail.

UNE FORMATION

► Public concerné

- Jeunes de 16 à moins de 26 ans ayant un niveau de formation équivalent à une classe de 3ème ou un niveau CAP dans la mécanique.
(Possibilité de dérogation à la limite d'âge)

► Connaissances à acquérir

- L'entreprise et son environnement
- La sécurité et l'environnement
- Production
- Dessin industriel, technologie de construction
- Technologie spécifique
- Pratique entreprise
- Enseignement général

► Programme

840 h en centre de formation

- Analyse et exploitation de données techniques
- Fabrication d'un ensemble
- Dessin technique
- Traçage
- Vie sociale et professionnelle
- Anglais
- Français
- Histoire-géographie
- Mathématiques et sciences
- Education physique et sportive

CAP Réalisation en Chaudronnerie Industrielle

➔ Recrutement

Le recrutement est réalisé par l'entreprise d'accueil.

Le candidat doit effectuer une inscription dans le centre de formation en demandant un dossier de candidature. Ce dossier sera examiné par une commission et le candidat pourra être invité à se présenter à un entretien de motivation. Cette procédure vise à préciser les enseignements à dispenser pendant la durée du contrat.

➔ Organisation - Statut durant la formation

- La formation se déroule sur les sites d'Avallon et Joigny
- L'alternance (1 semaine de formation, 3 semaines en entreprise la 1ère année, 2 semaines de formation, 2 semaines en entreprise la 2ème année).

Au travers d'une relation très étroite entre l'entreprise, l'apprenant et le centre de formation, l'alternance permet d'acquérir, avec une approche personnalisée, les compétences et savoirs professionnels liés à l'exercice du métier.

La formation pratique de l'apprenti se fait principalement dans l'entreprise, la formation théorique étant assurée par le C.F.A.I.

- Le jeune est un salarié de l'entreprise avec un contrat de travail de type particulier.

➔ Validation des études

- La formation est validée par un CAP Réalisation en Chaudronnerie Industrielle. Celui-ci est délivré par l'Education Nationale en cas de réussite aux épreuves.

UN EMPLOI

L'objectif du contrat d'apprentissage est de permettre à un jeune de 16 à moins de 26 ans d'associer une expérience professionnelle et des enseignements généraux, professionnels et technologiques. Avec à la clé, une qualification professionnelle confirmée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, du second degré ou du supérieur, ou un ou plusieurs titres homologués.

Le jeune perçoit un salaire minimal déterminé en fonction de son âge et de sa progression dans le cycle de formation (de 25 % à 78 % du SMIC).

Un tuteur est nommé par l'entreprise. Il est responsable de la formation de l'apprenti en liaison avec le centre de formation.

L'expérience professionnelle acquise par l'apprentissage est un élément déterminant pour trouver un emploi à l'issue de la formation.

➔ Suite des études

- Le titulaire du CAP Réalisation en Chaudronnerie Industrielle accède à l'emploi comme chaudronnier tuyauteur, chaudronnier soudeur...
- Il peut également poursuivre ses études avec un BAC Technicien en Chaudronnerie Industrielle.